



Le FPI First Capital annonce une offre publique de rachat dans le cours normal des activités

*LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ NE DOIT PAS ÊTRE DISTRIBUÉ AUX ÉTATS-UNIS
NI AUX AGENCES DE TRANSMISSION DES ÉTATS-UNIS*

Toronto, Ontario (le 16 mai 2022) – Le Fonds de placement immobilier First Capital (« First Capital » ou le « FPI ») (TSX : FCR.UN) a annoncé aujourd’hui qu’il avait reçu l’approbation de la Bourse de Toronto (la « TSX ») afin de procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (une « OPRCNA ») qui lui permettra d’acquérir à des fins d’annulation jusqu’à 21 910 353 parts du FPI en circulation (les « parts »), soit 10 % de son flottant (c’est-à-dire 219 103 537 parts à la fermeture des bureaux le 5 mai 2022). À cette date, un total de 219 713 038 parts du FPI étaient émises et en circulation.

Les rachats dans le cadre de l’OPRCNA commenceront le 18 mai 2022 et se poursuivront jusqu’au 17 mai 2023, date d’expiration de l’OPRCNA, ou toute autre date antérieure à laquelle First Capital aura effectué tous ses rachats dans le cadre de l’offre. Les achats se feront sur le marché libre à la TSX, sur d’autres bourses désignées et/ou par l’intermédiaire d’autres systèmes de négociation canadiens.

Conformément aux règles de la TSX, les rachats quotidiens seront limités à un maximum de 129 334 parts (sauf dans le cas de l’exception relative à un achat en bloc), ce qui représente 25 % du volume d’opérations quotidien moyen des parts à la TSX pour le semestre clos le 30 avril 2022 (soit 517 338 parts). Toutes les parts qui sont rachetées seront annulées.

Dans le cadre de l’OPRCNA, First Capital adoptera un régime de rachat de parts automatique (le « régime ») visant à faciliter le rachat de parts en lien avec l’offre et, aux termes de ce régime, le courtier pourra racheter des parts selon un ensemble préétabli de critères. S’il est mis en œuvre, le régime permettra le rachat de parts à tout moment, y compris dans les cas où First Capital ne prendrait normalement pas part à des opérations sur le marché en raison de périodes d’interdiction des opérations qu’elle s’impose elle-même, de règles en matière d’opérations d’initiés ou pour toute autre raison.

Le conseil des fiduciaires de First Capital a autorisé l’OPRCNA, car il est d’avis que le rachat occasionnel des parts en fonction du cours du marché en vigueur pourrait être intéressant et représenter une utilisation judicieuse des fonds du FPI afin d’accroître la liquidité des parts émises et en circulation et de favoriser les autres porteurs de parts en faisant augmenter leur participation proportionnelle dans le FPI. Grâce à l’OPRCNA, First Capital disposera d’une plus grande flexibilité pour gérer le capital et générer de la valeur pour les porteurs de parts. Les décisions portant sur la date des rachats futurs de parts seront fondées sur la conjoncture du marché, le cours des parts et d’autres facteurs. Bien que First Capital ait actuellement l’intention de procéder au rachat de ses parts, elle ne sera aucunement tenue de le faire.

À propos du FPI FIRST CAPITAL (TSX : FCR.UN)

First Capital est un important propriétaire, exploitant et développeur de biens immobiliers ayant pour locataire majeur un supermarché et de biens immobiliers à usage mixte situés dans les villes les plus densément peuplées au Canada. First Capital concentre ses efforts sur l’aménagement de quartiers urbains prospères en vue de générer de la valeur pour les entreprises, les résidents, les collectivités et ses investisseurs.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent communiqué renferme de l'information et des énoncés prospectifs au sens de la législation en valeurs mobilières applicable, notamment des énoncés relatifs à l'intention de First Capital de procéder au rachat de parts dans le cadre d'une OPRCNA. Ces énoncés prospectifs ne reflètent pas des faits historiques, mais plutôt les attentes actuelles de First Capital, et sont soumis à des risques et des incertitudes qui peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent de façon importante des attentes actuelles. Ces risques et ces incertitudes comprennent ceux qui sont exposés dans le rapport de gestion de First Capital pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et pour le trimestre clos le 31 mars 2022 ainsi que dans sa notice annuelle courante. Le lecteur ne doit donc pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs. First Capital se dégage de toute obligation concernant la publication d'une mise à jour de ces énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements ou à la suite d'événements futurs ou de circonstances nouvelles, sauf si la législation en valeurs mobilières applicable le requiert.

Tous les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué sont formulés à la date des présentes et sont présentés sous réserve de la présente mise en garde.

* * * *

Pour de plus amples renseignements :

Neil Downey
Vice-président directeur, Stratégies d'entreprise et chef des finances
416-530-6634
Neil.Downey@fcr.ca
www.fcr.ca
TSX : FCR.UN